

**GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE**

Bureau régional (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Togo)

Abidjan, le 8 mars 2016
Lettre GTIDR/N° 109Monsieur Daniel Kablan Duncan
Premier Ministre
Ministre de l'Economie, des Finances et du BudgetRépublique de Côte d'Ivoire**Objet : RCI - Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur des Transports
(PAMOSSET) 1ère Mission de Préparation - Transmission de l'Aide-mémoire
(1-5 février 2016)**

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de vous transmettre ci-joint, l'aide-mémoire de la première mission de préparation du Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur des Transports (PAMOSSET), qui s'est déroulée à Abidjan, du 1^{er} au 5 février 2016 dernier.

La mission remercie les autorités ivoiriennes et l'ensemble de ses interlocuteurs pour l'accueil qui lui a été réservé et pour la qualité des discussions qui ont eu lieu. La mission a permis de confirmer, à ce stade, les objectifs et les composantes préliminaires ainsi que le calendrier indicatif de préparation du projet :

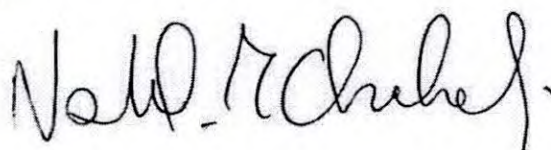
L'objectif du projet est d'appuyer la mise en œuvre du programme de réformes des transports, en vue de la modernisation du secteur et de faciliter le commerce et le transit routier sur le corridor Abidjan – Ouagadougou.

Les principales composantes identifiées sont les suivantes : (a) le développement institutionnel et le renforcement des capacités des opérateurs du secteur du transport ; (b) les mesures d'accompagnement pour la professionnalisation de l'industrie des transports ; (c) l'appui à la modernisation des douanes et facilitation du commerce ; et (d) l'appui à la sécurité routière sur le corridor Abidjan – Ouagadougou.

La présentation du projet au Conseil d'Administration de l'IDA est envisagée pour juin 2016. Le respect de ce calendrier implique un suivi rapproché des activités de préparation. Un plan d'actions est joint en annexe 2 du présent aide-mémoire qui indique les étapes clés pour le respect de l'échéancier. Sous réserve de l'accord du Gouvernement, une mission de pré-évaluation est prévue dans la période du 21 au 31 mars 2016.

La mission attend confirmation du Gouvernement de Côte d'Ivoire du niveau de la contrepartie de financement de l'Etat. Le principe proposé est celui d'un financement de l'IDA d'environ 30 millions de dollars E.U. et une contrepartie du Gouvernement de Côte d'Ivoire d'environ 15 millions de dollars E.U.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre considération très distinguée.



Chaherli Nabil
Représentant Résident p.i

Ampliation :

- Madame Nialé Kaba, Ministre du Plan et du Développement
- Monsieur Jean-Claude Brou, Ministre de l'Industrie et des Mines
- Monsieur Gaoussou Touré, Ministre des Transports
- Monsieur Jean-Louis Billon, Ministre du Commerce
- Monsieur Adama Koné, Ministre auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances
- Monsieur Abdourahmane Cissé, Ministre auprès du Premier Ministre, chargé du Budget et du Portefeuille de l'Etat
- Monsieur Adama Coulibaly, Directeur de Cabinet, Ministère auprès du Premier Ministre, chargé de l'Economie et des Finances
- Monsieur Abdoulaye Bakayoko, Conseiller Technique, chargé du suivi et de la Coordination du Portefeuille de la Banque Mondiale
- Monsieur Demba Boundi, Conseiller Technique, chargé des Etudes et du Suivi des Projets et Programmes, Ministère des Transports
- Monsieur Pierre Dimba, Coordonnateur, PRICI

COTE D'IVOIRE

Projet d'Appui à la Modernisation du Secteur des Transports (PAMOSET) Première Mission de Préparation (1-5 février 2016)

Aide-mémoire

I. INTRODUCTION

1. Une mission du Groupe de la Banque mondiale (BM) s'est rendue en Côte d'Ivoire du 1^{er} au 5 février 2016, dans le cadre de la première mission de préparation du projet d'appui à la modernisation du secteur des transports (PAMOSET). La mission était conduite conjointement par Messieurs Ibou Diouf (Spécialiste principal en Transports, Chargé de projet) et Fabio Galli (Spécialiste senior en Transports/Co-Chargé de Projet), et comprenait, en outre, Monsieur Abdoulaye Gadiere (Spécialiste principal en Gestion Environnementale) et Madame Agba Evelyne N'Guessan (Assistante de programmes).

2. La mission a été reçue en audience par Messieurs le Ministre et le Directeur de Cabinet du Ministère des Transports. La mission remercie les autorités et l'ensemble de ses interlocuteurs pour leur accueil, leur disponibilité et la qualité des échanges.

3. La mission a rencontré les experts de l'assistance technique au Ministère des Transports financée par l'Union Européenne (UE). L'aide-mémoire de la mission comprend les annexes suivantes: (i) la description des composantes et activités du projet ; (ii) la liste des activités indicatives et coûts préliminaires par composante; (iii) le calendrier indicatif et les activités clés pour la préparation du projet; (iii) la fiche technique sur la prime à la casse et les liens avec la gestion environnementale et le système de financement et (iv) la liste des personnes rencontrées.

II. PRINCIPALES CONCLUSIONS

4. La première mission de préparation a permis de confirmer, à ce stade, les objectifs et les composantes préliminaires ainsi que le calendrier indicatif de préparation du projet.

5. **Zone d'intervention du projet.** Les premiers échanges supportent l'hypothèse d'un soutien concentré sur : (i) la modernisation du secteur des transports ; et (ii) la partie ivoirienne du corridor Abidjan – Ouagadougou.

6. **Composantes préliminaires du projet.** Les principales composantes identifiées seront les suivantes: (a) développement institutionnel et renforcement des capacités des opérateurs du secteur du transport ; (b) mesures d'accompagnement pour la professionnalisation de l'industrie des transports; (c) appui à la modernisation des douanes et facilitation du commerce; et (d) appui à la sécurité routière sur le corridor Abidjan – Ouagadougou.

7. **Processus de préparation du projet.** La présentation du projet au Conseil d'Administration de l'IDA est envisagée pour juin 2016. Cela implique un calendrier de préparation très serré. Un plan d'actions est joint en annexe 2 du présent aide-mémoire qui indique les étapes clés pour le respect de l'échéancier.

8. **Contrepartie nationale.** La mission attend la confirmation, par le Gouvernement de Côte d'Ivoire, du niveau de la contrepartie de financement de l'Etat. Le principe proposé est celui d'un financement de l'IDA d'environ 30 millions de dollar E.U. avec une contrepartie du Gouvernement de Côte d'Ivoire d'environ 15 millions de dollar E.U.

III. CONTEXTE GENERAL DU PROJET

9. Le nouveau Programme National de Développement (PND) 2016-2020, du gouvernement de Côte d'Ivoire, constituera le cadre de référence des politiques et projets de développement du pays sur la période indiquée.

10. Par ailleurs, le nouveau Cadre de Partenariat Pays (CPP) qui organise et définit les conditions de collaboration entre le Groupe de la Banque mondiale et l'Etat de Côte d'Ivoire pendant les quatre prochaines années (donc sur la même période) a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'IDA le 29 septembre 2015. Le CPP comprend trois domaines d'intervention : accélérer la croissance durable tirée par le secteur privé ; bâtir le capital humain pour le développement économique et la cohésion sociale ; et renforcer la gestion des finances publiques et la responsabilité, et s'appuie sur deux thèmes transversaux (Gouvernance et Inégalités Spatiales). Le projet appuie le pilier numéro 1 (accélérer la croissance durable tirée par le secteur privé). Il soutient les objectifs de l'appui budgétaire régional pour la réforme du secteur des transports (ABR), avec un accent particulier sur les conditions d'accès à la profession de transporteur, la formation et la professionnalisation des acteurs, le renouvellement du parc, la sécurité routière sur le Corridor Abidjan – Ouagadougou, et l'interconnexion des systèmes douaniers sur le Corridor Abidjan – Ouagadougou. Ces activités sont en cohérence avec l'objectif 1 du CPP.

IV. OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DU PROJET

11. La mission a revu les Objectifs de Développement du Projet (ODP) tels que proposés au stade actuel. Cependant, il est à noter que ces objectifs restent sujets à des modifications jusqu'à la négociation du crédit et la confirmation du projet par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale. L'ODP proposé pour le projet est le suivant :

« Améliorer la compétitivité de la section ivoirienne du corridor des transports Abidjan – Ouagadougou, en mettant en œuvre des mesures de modernisation du transport et commerce »

V. DESCRIPTION DES COMPOSANTES ET ACTIVITES PREVUES

12. **Le concept du projet.** Le projet proposé est conçu pour soutenir le gouvernement de Côte d'Ivoire pour, d'une part, fournir une assistance technique et financière pour la mise en œuvre effective de la réforme et, d'autre part, appuyer l'établissement de mécanismes pour aider les opérateurs privés à se conformer à la nouvelle réglementation, afin d'atténuer l'impact socio-économique négatif potentiel de ces réformes.

13. **Composantes du projet.** Les composantes et activités proposées pour le projet sont les suivantes:

14. **Composante 1 : Renforcement des capacités des acteurs institutionnels et des opérateurs de services de transport public.** Cette composante vise à renforcer la capacité des institutions publiques et privées, mais également celle des associations professionnelles dans le secteur du transport, du transit, du commerce en vue de leur modernisation. Il comprendrait, entre autres, les activités suivantes : le développement institutionnel du Ministère des Transports (Direction Générale des Transports et de la Circulation-DGTC-) et des agences et établissements rattachés, le renforcement des capacités des opérateurs et associations professionnelles (Haut Conseil du Patronat des Transports), la formalisation et l'animation d'un cadre de consultation public/privé, l'appui à la concertation régionale, notamment avec le Burkina Faso, à travers la mise en œuvre de l'accord cadre et le cadre de dialogue permanent, la promotion d'un système indépendant de régulation pour des pratiques de concurrence et une compétition saines dans le marché des transports routiers de marchandises.

15. **Composante 2 : Les mesures d'accompagnement pour la professionnalisation de l'industrie du transport.** Ce volet comprendra des activités pour soutenir la professionnalisation de l'industrie du transport routier, ainsi que des mesures d'accompagnement pour les opérateurs de transport et de logistique qui n'auraient pas la capacité ou la volonté de s'adapter au nouveau cadre réglementaire. Il comprendrait les activités suivantes : le développement de l'offre de formation publique et privée pour les acteurs de l'industrie du transport et de la chaîne logistique, l'appui au programme de renouvellement du parc de camions, le soutien à la création de mécanismes modernes de répartition du fret basés sur le marché, l'appui aux opérateurs de transport informels qui ne peuvent pas se conformer aux nouvelles exigences réglementaires pour la reconversion dans d'autres activités liées au transport et le suivi évaluation des conditions de transport: enquête sur les usagers de la route ; Les mesures des coûts logistiques et des prix dans l'industrie du camionnage. Le volet renouvellement du parc pourrait bénéficier d'un appui complémentaire de la SFI. Les conditions de participation de la SFI seront examinées/clarifiées durant la mission de pré-évaluation du projet.

16. **Composante 3 : Appui à la modernisation des services de douanes et à la facilitation du commerce.** Cette composante sera axée sur les activités pour accroître l'efficacité des procédures du commerce et de facilitation du transit, à travers la modernisation des procédures douanières (gestion des risques, opérateurs économiques agréés, la transition vers la dématérialisation des procédures), la promotion de la coordination entre les organismes de gestion des frontières, l'amélioration de l'accès à l'information réglementaire, la promotion

de l'harmonisation des pratiques et des systèmes avec les pays voisins, afin de faciliter le commerce régional et le transit (l'interconnexion des douanes, la reconnaissance mutuelle des dispositifs géolocalisation et de suivi, le soutien à l'opérationnalisation du poste frontalier conjoint à Lalériba). Cette composante pourrait aussi inclure l'appui à la professionnalisation des transitaires ainsi que des mesures de promotion de la conteneurisation, en coopération étroite avec les transporteurs et les armateurs.

17. **Composante 4 : Sécurité routière.** Cette composante sera axée sur les activités pour améliorer la sécurité dans la fourniture de services de transport sur la partie ivoirienne du corridor Abidjan-Ouagadougou. Elle comprendra entre autres, la préparation et la mise en œuvre de plan d'actions spécifiques de la sécurité routière sur le corridor, la réalisation de campagnes de sensibilisation, la conduite d'étude d'identification des points noirs en matière d'accidents, y compris l'étude de faisabilité des études techniques détaillées pour les sections critiques et le soutien à l'Office de la Sécurité Routière (OSER) pour des activités à mener sur le corridor Abidjan-Ouagadougou.

18. **Indicateurs clés de développement.** Les principaux indicateurs de résultats du projet pourraient porter sur :

- Temps de transit moyen et la variabilité d'Abidjan à la frontière avec le Burkina Faso ;
- Le coût moyen de transport pour un conteneur de 40 pieds d'Abidjan à la frontière du Burkina Faso ;
- Evolution de la part de marché des 5 plus grandes entreprises ivoiriennes de transport de marchandises sur le corridor ;
- L'âge moyen des camions de la flotte ivoirienne ; et
- Le pourcentage des opérateurs du secteur du transport routier conformes à la nouvelle réglementation.

VI. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

Gouvernement de Côte d'Ivoire

19. Le cadre institutionnel proposé par le Gouvernement de Côte d'Ivoire, à ce stade, distingue la phase de préparation et la phase de mise en œuvre.

20. **Phase de préparation.** La phase de préparation sera conduite sous la supervision d'un comité de coordination de la préparation, présidée par Monsieur le Directeur de Cabinet du Ministre des Transports et comprenant l'ensemble des acteurs institutionnels publics (DGTC et agences et organismes sous tutelle) et privés (Haut-Conseil du Patronat de Transports).

21. **Phase de mise en œuvre.** La mise en œuvre du projet sera réalisée suivant les arrangements institutionnels ci-après:

- **Comité de pilotage.** Il sera présidé par le Ministre des Transports ou son représentant. Le Ministère des Transports assure la supervision globale du projet, veille à la cohérence

des activités avec la stratégie sectorielle et la coordination intersectorielle pour les sous-composantes relevant d'autres départements ministériels.

- **Cellule de coordination.** La cellule de coordination assurera la coordination de la mise en œuvre du projet. A cet effet, elle est responsable de la gestion fiduciaire, du suivi et évaluation des activités de communication. Elle sera renforcée par des compétences techniques additionnelles rendues nécessaires par la nature multisectorielle du projet.
- **Agences d'exécution.** Chacun des volets du projet est mis en œuvre par la structure qui a le mandat institutionnel de cette/ces activité(s) ou les attributions de ce sous-secteur. Le champ des agences d'exécution sera étendu à l'ensemble des secteurs couverts par le projet.

VII. CADRE DE SUIVI ET D'EVALUATION DU PROJET

22. La mission a souligné la nécessité de définir le cadre de suivi et évaluation du Projet et plus précisément la série d'indicateurs qui sera utilisée pour l'évaluation des performances. Le cadre de suivi/évaluation devra être finalisé avant la mission d'évaluation du Projet. Durant la mise en œuvre du Projet, le coordinateur du Projet au sein du Gouvernement aura à charge de collecter les données, au moins une fois par an, qui permettront de quantifier les performances et les tendances pour atteindre les objectifs de développement du projet.

VIII. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

23. La catégorie environnementale du projet proposée est B (à confirmer) et la seule politique de sauvegarde de la Banque mondiale déclenchées à ce stade (à confirmer) est l'OP/BP 4.01 (évaluation environnementale) et la nécessité ou non d'envisager l'applicabilité de la politique OP/BP 4.12 sera confirmée à l'évaluation. Les documents de sauvegarde adéquats seront préparés, approuvés et publiés avant l'évaluation du Projet. Les échanges sont en cours pour identifier et confirmer l'instrument le plus approprié (ESSAF, CGES simplifié, EIES, PGES, etc.). Le seul volet environnemental anticipé à ce stade est relatif à la destruction physique des camions.

IX. ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DU PROJET

24. Une analyse économique et financière de certaines activités, notamment relatives au renouvellement du parc de camions, qui vont être financées par le Projet (type coût-bénéfices ou autre) sera réalisée avant l'évaluation du Projet.

X. GESTION FINANCIERE ET PASSATION DES MARCHES

25. le dispositif institutionnel de mise en œuvre est confirmé. Il est attendu que les modalités de gestion financière et de passation des marchés soient assurées par l'Unité de Coordination du PRICI qui a une expérience avérée en la matière. Une revue spécifique de ces aspects sera entreprise par les spécialistes de la Banque mondiale en la matière lors de la phase de préparation du projet.

XI. CALENDRIER INDICATIF DE PREPARATION

Pré-évaluation :	Mi-mars 2016
Evaluation du Projet :	Mi-avril 2016
Négociations :	Fin-Avril 2016
Approbation :	Juin 2016
Mise en vigueur :	Aout/Sept. 2016

ANNEXE 1 : DESCRIPTION DES COMPOSANTES ET ACTIVITES DU PROJET

1. Les composantes et activités proposées pour le projet sont les suivantes :

Composante 1 : Renforcement des capacités des acteurs institutionnels et des opérateurs de services de transport public. Cette composante vise à renforcer la capacité des institutions publiques et privées, mais également celle des associations professionnelles dans le secteur du transport, du transit, du commerce en vue de leur modernisation. Il comprendrait, entre autres, les activités suivantes : le développement institutionnel du Ministère des Transports (Direction Générale des Transports et de la Circulation-DGTC-) et des agences et établissements rattachés, le renforcement des capacités des opérateurs et associations professionnelles (Haut Conseil du Patronat des Transports), la formalisation et l'animation d'un cadre de consultation public/privé, l'appui à la concertation régionale, notamment avec le Burkina Faso, à travers la mise en œuvre de l'accord cadre et le cadre de dialogue permanent, la promotion d'un système indépendant de régulation pour des pratiques de concurrence et une compétition saines dans le marché des transports routiers de marchandises.

Composante 2 : Les mesures d'accompagnement pour la professionnalisation de l'industrie du transport. Ce volet comprendra des activités pour soutenir la professionnalisation de l'industrie du transport routier, ainsi que des mesures d'accompagnement pour les opérateurs de transport et de logistique qui n'auraient pas la capacité ou la volonté de s'adapter au nouveau cadre réglementaire. Il comprendrait les activités suivantes : le développement de l'offre de formation publique et privée pour les acteurs de l'industrie du transport et de la chaîne logistique, l'appui au programme de renouvellement du parc de camions, le soutien à la création de mécanismes modernes de répartition du fret basés sur le marché, l'appui aux opérateurs de transport informels qui ne peuvent pas se conformer aux nouvelles exigences réglementaires pour la reconversion dans d'autres activités liées au transport et le suivi évaluation des conditions de transport : enquête sur les usagers de la route ; Les coûts logistiques mesure ; et des prix dans l'industrie du camionnage.

Composante 3 : Appui à la modernisation des services de douanes et à la facilitation du commerce. Cette composante sera axée sur les activités pour accroître l'efficacité des procédures du commerce et de facilitation du transit, à travers la modernisation des procédures douanières (gestion des risques, opérateurs économiques agréés, la transition vers la dématérialisation des procédures), la promotion de la coordination entre les organismes de gestion des frontières, l'amélioration de l'accès à l'information réglementaire, la promotion de l'harmonisation des pratiques et des systèmes avec les pays voisins, afin de faciliter le commerce régional et le transit (l'interconnexion des douanes, la reconnaissance mutuelle des dispositifs géolocalisation et de suivi, le soutien à l'opérationnalisation du poste frontalier conjoint à Laléraba). Cette composante pourrait aussi inclure l'appui à la professionnalisation des transitaires ainsi que des mesures de promotion de la conteneurisation, en coopération étroite avec les transporteurs et les armateurs.

Composante 4 : Sécurité routière. Cette composante sera axée sur les activités pour améliorer la sécurité dans la fourniture de services de transport sur la partie ivoirienne du corridor Abidjan-Ouagadougou. Elle comprendra entre autres, la préparation et la mise en œuvre de plan d'actions spécifiques de la sécurité routière sur le corridor, la réalisation de

campagnes de sensibilisation, la conduite d'étude d'identification des points noirs en matière d'accidents, y compris étude de faisabilité des études techniques détaillées pour les sections critiques et le soutien à l'Office de la Sécurité Routière (OSER) pour des activités à mener sur le corridor Abidjan-Ouagadougou.

2. Le tableau ci-après présente les activités indicatives, y compris les acquisitions d'équipement pour les différentes institutions ciblées.

2.1 Direction Générale des Transports et de la Circulation (DGTC)

Depuis mi-2011, l'Etat de Côte d'Ivoire a entrepris, à travers le Ministère des Transports, un programme de réforme qui a pour objectif de moderniser et d'organiser le secteur du transport routier. A ce titre, le Ministère des Transports a bénéficié sur la période 2012-2016 d'une assistance technique de l'Union Européenne pour l'Amélioration de l'Organisation du Secteur des Transports Routiers de Marchandises en Côte d'Ivoire, qui a permis d'accompagner le Ministère dans l'organisation du secteur à travers entre autres dans les actions d'élaboration de la stratégie nationale de formation et de renforcement des capacités de certains transporteurs en activité, d'appui à la réforme institutionnelle concernant l'accès à la profession de transporteur routier et d'élaboration de la stratégie nationale du transport routier.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme, il est apparu nécessaire de renforcer les capacités (techniques, matérielles et financières) de l'administration en charge du transport routier notamment la Direction Générale des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTTTC), qui est la structure technique du Ministère des Transports, en charge du suivi de la politique nationale du transport routier. Par conséquent, le Ministère des Transports a bien voulu initier un programme de développement institutionnel de renforcement de capacités des dites structures en vue de leur permettre d'être efficaces sur le terrain.

La réforme entreprise par le Ministère a permis d'atteindre plusieurs résultats notamment l'adoption d'un nouveau cadre institutionnel et la mise en place des Centres de Gestion Intégrée des activités du transport routier (CGI) qui permettent d'avoir une unique base de données du secteur. Aujourd'hui, il est question de rechercher des financements et des appuis techniques pour aider à mettre en œuvre les activités ci-dessous décrites. Il s'agit de :

- Actualiser le programme national de formation des candidats aux permis de conduire ;
- Mettre en place un système informatique pour la gestion des examens du permis de conduire (code et conduite) et du suivi des auto-écoles ;
- Equiper les centres d'examen du permis de conduire en matériels informatiques et de logiciels permettant de faire l'examen du code assisté par ordinateur ;
- Renforcer les capacités des inspecteurs du permis de conduire et des moniteurs pour améliorer l'enseignement du code de la route ;
- Appui au Ministère pour sensibiliser les acteurs du transport routier et les populations à la lutte contre la surcharge des véhicules ;
- Appui au Ministère des Transports pour l'acquisition de pèse-essieux mobiles et d'un véhicule de transport pour le contrôle de l'application du règlement 14 de l'UEMOA.

2.2 Fonds de Développement des Transports Routiers (FDTR)

Le Fonds de Développement du Transport Routier (FDTR) est un établissement public à caractère industriel et commercial, institué par le décret no 2014-96 du 14 mars 2014 portant création, organisation et fonctionnement dudit Fonds. Il a pour mission de développer le transport routier ; de faciliter l'accès des entreprises de transport aux crédits-acquéreurs consentis par les banques et établissements financiers, en partenariat avec les concessionnaires automobiles ; de mobiliser des ressources et d'apporter des appuis financiers, toute action concourant au développement du transport routier.

Le FDTR est placé à la fois sous la tutelle administrative et technique du Ministre des Transports et sous la tutelle économique et financière du Ministère chargé de l'Economie et des Finances. Son fonctionnement obéit aux règles des Etablissements Publics Nationaux (EPN), telles que prévues par la loi No. 98-388 du 2 juillet 1998.

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet renouvellement du parc, conformément à son mandat, le FDTR est appelé à jouer un rôle central dans l'information, la sensibilisation et les conseils aux transporteurs sur le projet; l'information des transporteurs sur les conditions de création, d'organisation et de fonctionnement des GIE, sociétés et entreprises de transporteurs ; l'aide à la structuration des demandes de crédits des transporteurs auprès des banques et partenaires financiers ; l'assistance aux opérateurs dans leurs négociations avec les banques en vue de l'ouverture de lignes de crédits ; le suivi-évaluation de la mise en place des crédits et du respect des engagements conclus.

Il s'agira de faire l'évaluation des capacités institutionnelles, techniques et financière pour identifier les domaines d'assistance au FDTR pour une exécution de sa mission dans les meilleures conditions.

2.3 Observatoire de la Fluidité du Trafic (OFT)/ en Collaboration avec l'Unité de Lutte Contre le Racket (ULCR)

Pour ces deux structures dont les mandats sont axés d'une part, sur l'amélioration de la fluidité du trafic et, d'autre part, la limitation/voire la suppression des barrages routiers et des pratiques anormales le long du corridor, l'appui consisterait à la mise en place d'un dispositif efficace de surveillance et d'alerte pour une meilleure productivité des véhicules en exploitation sur cet axe routier international. La définition exacte du champ d'intervention sera affinée pendant la mission de pré-évaluation.

2.4 Direction Générale des Douanes (DGD)

Dans le cadre de la convention dénommée « Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Régionale (PACIR) », un projet d'Interconnexion des systèmes informatiques des douanes du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali a été initié en 2013 puis étendu au Sénégal en 2014, sous la supervision de l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD). Le projet du PACIR est dans sa phase de réalisation. Il a été présenté à la Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Lomé, le 03 juin 2015. La CEDEAO compte étendre le projet à l'ensemble de ses membres. Cependant les problèmes de financement retardent la mise en œuvre de la phase de réalisation.

Dans le cadre du Projet Régional de Facilitation du Commerce et du Transport sur le Corridor Abidjan-Ouagadougou, initié par la Banque mondiale, à la demande du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire, il est prévu la mise en œuvre d'un projet d'interconnexion entre les systèmes informatiques des deux administrations douanières. Les systèmes de dédouanement des deux pays étant basés sur ASYCUDA World, la solution à court terme prévoit l'utilisation du module de transit international réalisé par la CNUCED.

Cependant, dans une approche régionale la CEDEAO et l'OMD recommandent la mise en œuvre des standards définis dans le cadre du PACIR pour permettre des échanges entre des systèmes de dédouanement indépendamment des technologies de chaque pays. Pour les pays utilisant ASYCUDA World, des travaux d'adaptation devront être réalisés pour assurer la conformité avec les standards du PACIR. Ces travaux de développement ainsi que le déploiement de la solution nécessitent l'assistance de la CNUCED. Les activités à exécuter dans le cadre de cette assistance sont la formation des équipes techniques, les travaux de développement, l'acquisition des équipements matériels et licences, la configuration du serveur d'échange de données, la formation des formateurs et la mise en production de la solution. Au terme de l'assistance de la CNUCED les résultats suivants sont attendus :

- La solution de transit est opérationnelle dans le logiciel ASYCUDA World ;
- Le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire disposent d'un module de transit capable d'échanger avec tout système de dédouanement selon les spécifications fonctionnelles et techniques du PACIR ;
- Le serveur d'échange de données est configuré et prêt à l'emploi ;
- Le transfert de compétence aux équipes techniques du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire est assuré ;
- La solution d'interconnexion est mise en production.

La liste des activités et acquisitions à prendre en compte sera précisée pendant la mission de pré-évaluation.

2.5 Office de la Sécurité Routière (OSER)

La sécurité routière est inscrite au rang des priorités du Gouvernement. En cohérence avec l'atteinte des objectifs de développement durable de réduire de moitié les accidents à l'horizon 2020, le gouvernement a déclaré l'année 2016 « année de la sécurité routière ». A cet effet, le Gouvernement est en train d'élaborer un Plan Stratégique de sécurité Routière. Au plan institutionnel, une réflexion est engagée pour la restructuration de l'Office de la Sécurité Routière (OSER), une commission nationale de Sécurité routière est mise en place et en conformité avec les directives de l'UEMOA en la matière, un Fonds de Sécurité routière est envisagée.

Dans le cadre du projet d'appui à la modernisation des transports et à la facilitation du commerce sur le corridor Abidjan-Ouagadougou, les thèmes suivants ont été retenus :

- le Renforcement des capacités (agents de l'OSER et acteurs du transport) ;
- la Modernisation de la collecte des données d'accidents (Projet pilote de modernisation de la collecte des données d'accidents sur le corridor Abidjan-Ouagadougou) ;

- la Sensibilisation des usagers de la route (Confection et installation de panneaux routiers à messages variables) ;
- le Contrôle et la surveillance du trafic ;
- la Revue de capacité de gestion de la sécurité routière ;
- les Etudes des points noirs, le suivi et évaluation (Renforcement des capacités pour les missions de reconnaissance, de suivi et d'évaluation des points noirs).

Au cours de la mission de pré-évaluation, les activités spécifiques à retenir seront précisées.

ANNEXE 2 : CALENDRIER INDICATIF ET ACTIVITES CLES POUR LA PREPARATION DU PROJET

Le processus de préparation du Projet table sur une soumission au Conseil d'Administration de la Banque mondiale en juin 2016. Toutefois, cet objectif dépend de la finalisation d'un processus de préparation qui est conforme aux procédures de la Banque Mondiale.

Les phases de préparation et d'évaluation sont les deux principales étapes dans le processus de préparation de tout projet financé par la Banque mondiale. Les tableaux ci-dessous récapitulent les prérequis clefs, chronogramme et renseignements concernant ces deux étapes.

**Tableau I - Préparation du Projet
(Durée environ 2 mois)**

	Mesures ou activités
<i>Activités à mettre en œuvre</i>	<ul style="list-style-type: none">- Evaluation préliminaire des objectifs.- Identification des arrangements institutionnels.- Identification et évaluation préliminaires des composantes, sous composantes et activités financées par le Projet.- Evaluation préliminaire des coûts des activités proposées.- Identification et évaluation des aspects fiduciaires (passation des marchés, gestion financière et aspects socio-environnementaux).- Identification des risques du projet.- Identification des études requises pour préparer le Projet.- Confirmation par la Banque mondiale des ressources disponibles pour le Projet.- Identification du cadre logique et du cadre des résultats du Projet.- Préparation et accord sur planning/feuille de route détaillé pour préparer le Projet.

Tableau II - Phase d'Evaluation du Projet (Durée environ 2 mois)

	Mesures ou activités
<i>Conditions préalables</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation par le Gouvernement de Côte d'Ivoire du cadre et arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du Projet. - Mise en œuvre satisfaisante du plan d'actions/feuille de route pour préparer le Projet. - Préparation de la première version du PPM. - Préparation du Manuel de Procédures Comptables, Administratives et Financières. - Préparation du Plan de Mise en Œuvre du Projet. - Préparation, validation et publication de tous les rapports socio-environnementaux pour les activités financées par le Projet. - Ré-confirimation par le Gouvernement de Côte d'Ivoire du montant des fonds de contrepartie qui peuvent être mobilisés pour le Projet. - Approbation par le «Management» de la Banque mondiale pour procéder avec la mission d'évaluation du Projet.
<i>Activités à mettre en œuvre</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmation du cadre logique et du cadre de résultats du projet. - Confirmation des indicateurs du Projet. - Confirmation des composantes, sous-composantes, activités financées par le Projet. - Confirmation des estimations de coûts pour toutes activités financées par le Projet. - Finalisation de toutes les principales études techniques, économiques, financières, et socio-environnementales pour les activités financées par le Projet. - Confirmation des arrangements institutionnels en Côte d'Ivoire pour mettre en œuvre les activités du Projet. - Revue et finalisation du rapport d'évaluation du projet (PAD). - Confirmation du PPM qui doit couvrir les premiers 18 mois des activités financées par le Projet. - Confirmation du Manuel de procédures comptables administratives et financières. - Confirmation du Plan de Mise en Œuvre du Projet.

Une fois ces 2 phases franchies (préparation et évaluation du Projet), il restera 4 autres étapes clefs avant le démarrage effectif du projet, à savoir :

- **Négociations:** Une fois que le processus d'évaluation du Projet est terminé et que certaines conditions sont, le cas échéant, remplies, la Banque mondiale invite le Gouvernement de Côte d'Ivoire à négocier le prêt devant financer les activités du Projet. Normalement, entre la mission d'évaluation et les négociations peuvent s'écouler entre une semaine à 1 mois.
- **Présentation au Conseil d'Administration de la Banque mondiale:** Une fois les négociations terminées et certaines conditions, le cas échéant, remplies, le projet est soumis au Conseil d'Administration de la Banque mondiale pour approbation. Normalement, entre les négociations et la présentation au Conseil d'Administration peuvent s'écouler entre 1 mois à 2 mois, nécessaires pour la finalisation des documents de projets et des accords juridiques.
- **Signature de l'Accord de Financement:** Une fois que le projet est approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque mondiale, l'accord de financement est signé entre la Banque mondiale et le Gouvernement de Côte d'Ivoire. Normalement, cette phase devrait prendre environ 1 mois.
- **Mise en vigueur de l'Accord de Financement:** Une fois que l'Accord de Financement est signé, il doit être mis en vigueur dans une période de 3 mois, durant laquelle les éventuelles conditions de mise en vigueur doivent être satisfaites.

Compte tenu des délais nécessaires pour compléter toutes les étapes de préparation d'un projet et dans l'hypothèse d'une préparation diligente, le projet proposé devrait pouvoir être soumis, dans le meilleur des cas, au Conseil d'Administration en Juin 2016. Tout retard dans la préparation du projet retarderait d'autant la date de cette soumission et menacerait l'atteinte des objectifs de développement du projet.

ANNEXE 3 : ACTIVITES INDICATIVES ET COUTS PRELIMINAIRES PAR COMPOSANTE

COMPOSANTES	COUTS PRELIMINAIRES (MILLIONS US\$)	CONTRIBUTION IDA
RENFORCEMENT DES CAPACITES DES OPERATEURS DE SERVICES DE TRANSPORT	6	
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT POUR LA PROFESSIONNALISATION DE L'INDUSTRIE DES TRANSPORTS	18	
APPUI A LA MODERNISATION DES DOUANES ET FACILITATION DU COMMERCE	3	
SECURITE ROUTIERE SUR LE CORRIDOR ABIDJAN - OUAGADOUGOU	3	
TOTAL	30	

ANNEXE 4 : FICHE TECHNIQUE SUR LA PRIME A LA CASSE ET LA GESTION ENVIRONNEMENTALE DU PROCESSUS

1. Prime à la casse. La prime à la casse sera déterminée sur la base d'une évaluation à dire d'expert. Un cabinet justifiant d'une qualification réelle et d'une expérience avérée sera recrutée pour proposer une grille d'évaluation pertinente et facile d'usage, basée sur le type et de l'âge du véhicule. Un comité comprenant des représentants de l'administration des transports (Président), des opérateurs, de l'organisme d'inspection du véhicule, du Fonds de Développement des Transports Routiers (FDTR) et de tout autre partenaire du secteur dont les compétences sont jugées nécessaires pour une meilleure appréciation.

2. Le véhicule réformé est mis à la disposition d'un opérateur commis à la destruction physique du véhicule. Cet opérateur sera recruté suite à un appel d'offres, sur la base de critère de qualification et de capacité technique et financière. Mais son cadre d'intervention sera encadré par un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) approuvé par l'IDA et annexé au dossier d'appel d'offres. Ce PGES précisera les modalités de traitement des déchets (solides, liquides, chimiques, électronique, etc.) et les mesures conservatoires pour la maîtrise/l'atténuation des risques.

3. Un maître d'œuvre sera recruté pour le suivi de la mise en œuvre conforme du plan de gestion environnementale et sociale. Un audit environnemental et social sera réalisé à mi-parcours et avant la clôture du projet.

4. Solution innovante de financement du renouvellement. Les ressources de l'IDA (éventuellement de l'IFC), seront logées dans des banques commerciales (deux à trois) sous forme de lignes de crédit. Les banques seraient sélectionnées sur une base transparente adossée à des critères d'accessibilité des PME du transport aux solutions de financement proposées. Le secteur des transports n'a pas de contraintes d'accès aux marchés. Le projet apportera les appuis techniques nécessaires pour créer les conditions de confort pour le secteur financier, notamment à travers une assistance technique au FDTR. En concertation avec l'IFC (SFI), le mécanisme d'instruction et d'approbation du crédit sera défini et un manuel de procédures sera conçu et mis en place. Le schéma inclura également le mécanisme de recouvrement du crédit tenant compte de la nature atomisée des acteurs, de la faible bancarisation et de la forte liquidité du secteur. L'utilisation de la transaction électronique offerte par la téléphonie mobile sera explorée à cet effet.

ANNEXE 5 : LISTE DES PERSONNES RENCONTREES

Equipe Banque Mondiale	
Mr. Ibou Diouf, Spécialiste principal en Transport	48 33 26 17- idouf@worldbank.org
Mr. Fabio Galli, Expert des Transports	78 35 20 15 - fgalli@worldbank.org
Ministère des Transports	
Mr. Soro Bakary, Directeur de Cabinet - Ministère des Transports	20 34 48 75 - sorobak92@yahoo.fr
Mr. Demba Boundi, C.T - Ministère des Transports	05 05 63 03 - dembaboun@yahoo.fr
Mr. Coné Dioman, Directeur des Affaires Juridiques et du Contentieux Ministère des Transports	20 34 48 53/07 91 15 08 - dioman.cone@yahoo.fr
Mr. Moussa Traoré, CE – Ministère des Transports	20 20 08 04 famehci@yahoo.fr
Mr. Esmel Gnanagne Agnéroh Pierre, DESE	04 01 33 72 - esmelpierre1@yahoo.fr
Mr. Casimir V. Louamé, Assistant principal du DG	04 13 12 49 / 57 78 35 30 louamev@yahoo.fr
Unité de la Lutte contre le Racket (ULCR)	
Mr. Kouamé Alain Oura, Commandant Unité	01 11 11 87 / 57 44 30 16 alain.oura@yahoo.fr
Mr. Hippolyte Togbe, Commandant 2 ème Compagnie	01 18 99 26 / 07 64 45 53 togbetaih@yahoo.fr
Mr. Jean Getheme, Cdt 1 ^{er} Compagnie	40 01 62 87
Mr. Leonce Kouassi, Cdt Contrôle d'Inspection	03 59 14 74 / 47 40 16 46
Observatoire de la Fluidité des Transports (OFT)	
Mr. Souleymane Gbane, Assistant	07 47 46 69 / 44 93 39 99 souleyg@yahoo.fr
Mr. Abdoulaye Touré, OFT	22 41 25 87 – abdoul.toure@hotmail.com
Mr. Bi Irié Traje, Assistant	08 08 11 11 / 55 98 55 28 trajebfaustin@yahoo.fr
Mr. Roger T. Yangba, ASG	04 03 55 45 - tianek2001@yahoo.fr
Mr. Bi Tie Gore Jules, DOT	05 81 64 03 - julesgorebi@yahoo.fr
Mr. Hamed Koné, Assistant Communication	05 79 70 70 - hamed1.kone@egouv.ci
Mr. Adama Coulibaly, Président	22 41 25 87
Mr. Denis Gba, A-M-G	0152 11 77 - denisgba@yahoo.fr
Mr. Alfred Kpan, Chef de Service Communication	04 05 77 65
Mr. Innocent Gueu, Assistant DOT	54 28 13 82 innocentgueu13_2006@yahoo.fr
EGIS/AFT	
Mr. Shala ILIR, Expert Résident Juriste	Ilr.shala-int@egis.fr ilr.shala@shalaconsulting.com
Mr. Pfeiffer Roger, Chef de mission	rp@pfeiffer.online.org
Office de Sécurité Routière (OSER)	
Dr. Aka D. Echui, Directeur Général	40 17 17 81 / 21 25 27 45 / 07 97 56 51
Mr. Tidjane Amadou Kamagaté, Sous-Directeur des Etudes	40 17 17 77
Mr. Lambert Konan	01 02 23 40
Mr. Martial Kambo, Chef-Service Informatique	47 01 44 60
Mr. Auguste Alloux	01 02 23 21- kalloxa@yahoo.fr
Mr. Silue Carvalo, Chef de Service	03 28 55 11- siluecarvalo@yahoo.fr
Mr. Moussa Haidara, Chargé d'Etudes	08 30 76 24 – moussahaidara@yahoo.fr
Mr. Justin Nemaigny, Sous-Directeur Opération	42 99 90 32 – justinbob@gmail.com

Mr. Ta Bi Tra, Sous-Directeur Formation	47 31 64 85 – tabitrah@yahoo.fr
Mme. Sam Sonia, Chargée de Communication	07 57 68 84 – ssoniaother@yahoo.fr
Mr. Fabio Galli, Expert des Transports	79 35 20 15 – fgalli@worldbank.org
Mr. Ibou Diouf, Chargé de Projet	48 33 26 17 – idouf@worldbank.org
Direction des Transports Terrestres et de la Circulation (DGTTC)	
Mr. Kouakou K. Romain, Directeur Général	rokkromain@yahoo.fr
Mr. Jean-Paul Agbissi, Chargé d'Etudes/informaticien	07 70 22 92 – agbjp2007@yahoo.fr
Mr. Etienne Kouakou, Chargé d'Etudes	48 63 73 98 etiennekouakoou2@gmail.com
Mr. Yao G. Konan, Conseiller du Directeur Général	07 61 72 30 – odofroykonan@yahoo.fr
Mr. Kafonna Coulibali,	05 03 00 61 – onnacoulibali@yahoo.fr
Mr. Pligneya Ali Coulibaly, Assistant du Directeur Général	07 38 34 83 - ali.coulibaly@egouv.ci
Mr. Lucien Tiéssé, Sous-Directeur Règlements de la circulation	05 68 48 64
Fonds de Développement des Transports Routier (FDTR)	
Mr. Mohamed Kouyaté, Directeur Général	04 00 64 67 – kouyatemd09@yahoo.fr
Mme. Aka Stéphanie, Présidente du Conseil	07 08 84 28 – stephakakof@yahoo.fr
Mr. Pierre Esmel, DESE	04 01 33 72 – esmepierre1@yahoo.fr
Direction Général des Douanes – Direction de l'Informatique	
Mr. Beugre Gilles T., Douane/DI	09 29 29 50 – beugre.gilles@douanes.ci
Mme. Méléde Adjé Cécile, PFCTCAL/UCP	42 54 54 21 – chocoadji@yahoo.fr
Mr. Niamké Yvonne, Douane/SDRS	07 86 75 91 – nguessanniamke@yahoo.fr
Mr. Kouassi N. Denis Douane/DI	08 79 31 71 – Kouassi.denis@douane.ci
Mr. Neme Wadja, Douane/DI	07 97 55 28 – jybit@hormail.com